



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de LA CAPELLE
34 DU GENERAL DE GAULLE
02260 LA CAPELLE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-210201281-20240624-2024-43-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/06/2024

Département

Aisne

Arrondissement

Vervins

Canton

Vervins

Séance du 24 juin 2024

Délibération : N° 2024-43

Nombre de conseillers :

En exercice : 19

Présents : 11

Votants : 15

Présent(s) :

L'an deux mille vingt quatre le Lundi 24 Juin, à 18 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire 34 DU GENERAL DE GAULLE 02260 LA CAPELLE sous la présidence de Monsieur Johann WERY, Le Maire

Date de convocation du Conseil : 18 juin 2024

Johann WERY, Maire, Christelle MAES, Régis SEMERY, Marie-Christine CLAEYS-HENNEBELLE, Michel BRIDE, Marie-France DESIMEUR-CLOUX, Sandrine LEPORCQ-BRUNIAUX, Marie-Madeleine PRUSSE, Grégory RONDIER, Victorien POTIN, Patrice POULAIN

Absent(s) :

David BOUTILLIER ayant donné pouvoir à Johann WERY, Kelly CATILLON ayant donné pouvoir à Sandrine LEPORCQ-BRUNIAUX, Andrew BOIVENT, Rémy WALME, Sophie MONCHICOURT-BOUCHART, Sylvie LOCATELLI ayant donné pouvoir à Christelle MAES, Régis FOSTIER ayant donné pouvoir à Patrice POULAIN, Sandrine HAVY, excusée

Secrétaire de séance : Marie-France DESIMEUR-CLOUX

Budget Principal 2024 Décision modificative n°1

DELIBERATION

Les décisions modificatives sont des délibérations qui viennent modifier les autorisations budgétaires initiales, soit pour intégrer des dépenses ou des ressources nouvelles, soit pour supprimer des crédits antérieurement votés.

La trésorerie a informé Monsieur le Maire des dégrèvements sur la taxe d'habitation sur les logements vacants. Le chapitre 014 – compte 7391112 doit donc être abondé.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

DECISION

Le Conseil Municipal,

Après discussion et en avoir délibéré,

A l'unanimité

DECIDE de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget principal de l'exercice 2024 :

| Fonctionnement | | | Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur | | |
|----------------|---------|---------|--|---------|---------|
| Dépense | | | Recette | | |
| Chapitre | article | montant | chapitre | article | montant |
| 014 | 7391112 | 4 662 € | | | |
| 011 | 60612 | 4 662 € | | | |

002210201281-20240624-2024-43-DE
 Accusé certifié exécutoire
 Réception par le préfet : 26/06/2024

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,

Lecture faite les membres ont signé au registre.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Émis et rendu exécutoire

le

Reçu en Préfecture

le

Publié ou notifié

le

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

Pour Copie Conforme :

En Mairie, le 24 juin 2024

Le Maire

Johann WERY



la Secrétaire de séance,

Marie-France DESIMEUR-CLOUX